



AGRESSION MAH2

RIOM, le 20 janvier 2024

Vendredi 19 janvier à 16h10, lors de la descente de la promenade du 3^e MAH2 , un de nos collègues demande au détenu L. de lui donner sa carte de circulation. Sauf que ce détenu, ayant des problèmes psy (encore un) n'accepte pas que l'on s'adresse à lui pour un motif si futile, et donc insulte le collègue .

La décision est donc prise de le réintégrer dans sa cellule, s'ensuit deux coups de poing en plein visage sur un autre collègue !
Résultat, une mise en prévention, un collègue insulté et un deuxième agressé.

Mais cela ne s'arrête pas là...

Le collègue blessé se rend à l'Unité Sanitaire afin d'être vue par un médecin, ce qui peut sembler normal ?

Eh bien pas pour le médecin ! En effet, ce dernier lui a rétorqué qu'il était ici pour soigner les détenus et non les surveillants ! **MAGNIFIQUE !!!**

UFAP UNSa Justice apporte son soutien à notre collègue et lui souhaite un prompt rétablissement.

UFAP UNSa Justice demande une sanction disciplinaire exemplaire et le transfert du détenu.

UFAP UNSa Justice demande à la direction la tenue d'une réunion avec l'Unité Sanitaire afin que soit précisé que le personnel de surveillance ne vaut pas moins que les personnes détenues !

Le bureau local Ufap Unsa Justice du CP Riom
G.REBOUR

UFAP-UNSa Justice CP RIOM
Tel: 04 63 85 80 59 ou 06 09 84 04 04